



On se separe et on est vraiment pas d'accord sur la garde

Par **emilie45360**, le **30/12/2009** à **09:52**

Bonjour,

Avec mon ami nous allons nous separer mais nous ne sommes vraiment pas d'accord sur la garde de notre fille d'un an. Car lui veut tout faire pour m'empecher d'avoir ma fille alors qu'il ne s'en est jamais occupé et moi je fais tout depuis sa naissance.

En plus si il obtient la garde j'ai très peur pour ma fille car ce ne sont vraiment pas de bons exemples et je ne sais pas ce qui pourrait arriver à ma fille car se sont des drogués des alcooliques etc....

Par contre je veux partir a 500km de là où on habite est-ce que ça pourrait etre contre moi??

Merci de me répondre, cordialement.

Par **jeetendra**, le **30/12/2009** à **10:43**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE ORLEANS[/fluo]
44 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 53 49 49

[fluo]Centre d'Information Des Femmes et de la Famille d'Orléans:Pithiviers[/fluo]
5 rue des Roses

45000 Orléans
02 38 77 02 33

Bonjour, comme ne vous entendez pas sur la résidence de votre enfant avec votre compagnon, a t'il reconnu l'enfant, sinon il ne pourra bénéficier d'un droit de visite et d'hébergement, est t'il d'accord pour vous verser une pension alimentaire pour l'entretien et l'éducation de l'enfant.

Prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Orléans, l'Association CIDFF, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir vos droits de mère, bonne fete de fin d'année à vous.

Par **emilie45360**, le **30/12/2009** à **11:04**

oui il a reconnu sa fille mais vue ces reactions je ne sais pas de quoi il est capable pour avoir la garde et c'est ça qui me fait peur. Je ne lui demande pas de pension alimentaire je n'en veux pas je veux juste avoir ma fille auprès de moi.

Par **kingdom**, le **30/12/2009** à **13:29**

Si vous avez des preuves qu'il est drogué et alcoolique, il a peut de chance d'avoir l'enfant surtout si jeune, mais il faut des preuves irréfutable!!! D'autre part votre départ si lointain pourra etre pris comme une façon d'eloigné votre fille du père par la justice... prenez contact avec un avocat spécialisé en droit de la famille!